République française

Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 6 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le six mars, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-huit février deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice: 55

Présents: 31 Suffrages exprimés : 45 - dont POUR: Absents: 24 45 Absents AVEC pouvoir 14 - dont CONTRE: 0 Absents SANS pouvoir 10 Nombre d'abstention(s): 0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth Mme ARAGONES Claire M. BATOUX Philippe M. BOREL Félix M. CARLIER Roland

Mme CATALANO-LLORDES Gaétane

M. COURTECUISSE Patrick Mme CRESP Delphine M. DECHER Martine M. DERRIVE Eric

Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérésa

M. GERAULT Jean-Pierre
Mme GIRARD Nicole
Mme GREGOIRE Sylvie
M. JUSTINESY Gérard
Mme LION-PESQUIES Christine
M. MASSIP Frédéric
Mme MONFRIN Marie-Josée
M. MOUNIER Christian
Mme NALLET Christine

M. NOUVEAU Michel

Mme PAIGNON Laurence

Mme PIERI Julia
M. RIVET Jean-Philippe
M. SEBBAH Didier
M. SILVESTRE Claude

M. PETTAVINO Jean-Pierre

2025/....

M. SILVESTRE Claude M. SINTES Patrick Mme STELLA Aurore M. VOURET Eric

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme ANGELETTI Frédérique

M. ATTARD Alain

Mme AUDIBERT Danielle Mme BASSANELLI Magali M. BOURSE Etienne Mme BUCHACA Sophie Mme CLEMENT Marie-Hélène Mme DAUPHIN Mathilde

M. JUNIK Pascal M. LE FAOU Michel M. LIBERATO Fabrice Mme MILESI Véronique

Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse

Mme ROUX Isabelle

Absents excusés :

Mme BLANCHET Fabienne Mme JEAN Amélie M. KITAEFF Richard

Mme MARIANI-RENOUX Séverine

M. PEYRARD Jean-Pierre

ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérésa

ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSE Patrick ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude

ayant donné pouvoir à Mme CATALANO-LLORDES Gaétane

ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia

Absents non-excusés:

Mme MACK Marie-Thérèse Mme PALACIO Céline Mme PONTET Annie M. ROUSSET André M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth est désignée Secrétaire de cette séance



République française
Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 6 mars 2025

2025/....

N° 2025-009

<u>FINANCES</u> – Rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes

- Vu le Code Général des collectivités territoriales notamment ses articles L.2311-1-2 et D.2311-16;
- Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment ses articles L132-1 à L132-11 et L135-6;
- Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique;
- Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, notamment son article 61;
- Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- Vu le décret n°2013-1313 du 27 décembre 2013 relatif au rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique;
- Vu le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales;
- Vu le décret n°2019-1561 du 30 décembre 2019 modifiant le décret n°2012-601 du 30 avril 2012 relatif aux modalités de nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur de la fonction publique ;
- Vu le décret n°2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique;
- Vu la circulaire du 22 décembre 2016 relative à la politique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020;
- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 6 février 2025 ;
- Vu l'avis du comité social territorial en date du 7 février 2025 ;
- Vu le rapport établi en support du débat.

La loi n°2014-873 du 4 août 2014, réaffirme le rôle des collectivités territoriales pour atteindre une égalité effective dans les rémunérations, l'accès à l'emploi et aux responsabilités professionnelles, pour mener des actions de lutte contre la précarité, les stéréotypes sexistes, les violences et atteintes à la dignité et pour permettre des avancées majeures dans l'évolution des comportements.

L'employeur public est ainsi tenu de veiller à l'égalité professionnelle et salariale, de rechercher la mixité dans les métiers et les postes d'encadrement et de lutter contre toutes formes de discrimination.

Pour les collectivités de plus de 20 000 habitants, le Président de l'EPCI doit présenter au conseil communautaire, un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité, intéressant le fonctionnement de la collectivité et les politiques qu'elle mène sur son territoire.

Le rapport appréhende la collectivité comme employeur, en présentant la politique des ressources humaines de la collectivité, en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/ vie privée.

Ce rapport doit précéder l'adoption du budget.



République française 2025/.... Département de Vaucluse - Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 6 mars 2025

Le Conseil Communautaire, Ouï le rapport ci-dessus, Délibère, et A l'unanimité des suffrages exprimés,

- PREND ACTE du rapport annexé à la présente ;
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Cavaillon, le 7 mars 2025

Le Président,

Gérard DAUDET

La Secrétaire de séance,

Elisabeth AMOROS

